

222C1509
FR0010501692-FS0452

16 juin 2022

Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENERIX GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2022, le concert composé des sociétés New Gen Holding¹, Pléiade Investissement², M. François Poirier, M. Roland Bonnet, la société Montefiore Investment V SLP³, M. Jean-Charles Deconninck, Mme Aïda Collette-Sène, M. Ludovic Luzza et M. Philippe Seguin a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juin 2022, le seuil de 2/3 du capital de la société GENERIX GROUP et détenir 15 251 852 actions GENERIX GROUP représentant 15 477 837 de droits de vote, soit 67,18% du capital et 65,32% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
New Gen Holding ²	12 605 249	55,52	12 605 249	53,20
Pléiade Investissement ¹	0	0	0	0
M. François Poirier	0	0	0	0
M. Roland Bonnet	0	0	0	0
Montefiore Investment V SLP ⁴	1 280 387	5,64	1 280 387	5,40
Jean-Charles Deconninck	807 628	3,56	982 528	4,15
Aïda Collette-Sène	217 344	0,96	217 344	0,92
Ludovic Luzza	135 000	0,59	186 085	0,79
Philippe Seguin	206 244	0,91	206 244	0,87
Total concert	15 251 852	67,18	15 477 837	65,32

Ce franchissement de seuil résulte (i) de l'acquisition hors marché d'actions GENERIX GROUP par New Gen Holding et (ii) de l'apport au profit de New Gen Holding par MM François Poirier et Roland Bonnet de l'intégralité de leurs actions GENERIX GROUP.

Par ailleurs, la société par actions simplifiée New Gen Holding a déclaré avoir franchi, le 10 juin 2022, individuellement en hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GENERIX GROUP.

¹ Contrôlée par la société Pléiade Investissement, elle-même contrôlée par la société Poirier & Cie Finance et Conseil SARL, laquelle est contrôlée par M. François Poirier.

² Contrôlée par la société Poirier & Cie Finance et Conseil SARL, elle-même contrôlée par M. François Poirier.

³ Société de libre partenariat représentée par la société Montefiore Investment SAS.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 22 703 863 actions représentant 23 695 900 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le concert a précisé détenir 4 433 552 bons de souscription d'actions ordinaires (BSA) exerçables jusqu'au 26 septembre 2022 et donnant droit à autant d'actions GENERIX GROUP à des prix unitaires par action compris entre 4,5 € et 6 € selon la tranche concernée⁵.

⁵ La société GENERIX GROUP a émis plusieurs tranches de BSA comprenant des BSA2018-T1 (au prix d'exercice de 4 €), des BSA2018-T2 (au prix d'exercice de 5 €), des BSA2018-T3 (au prix d'exercice de 6 €), des BSA2019-T1 (au prix d'exercice de 5 €) ainsi que des BSA2019-T2 (au prix d'exercice de 6 €).